



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 032/2024
SÉANCE N° 2 DU 19 FÉVRIER 2024

OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION 2024 – AVENANT N° 6 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 25 JUILLET 2019

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 17), Nadège Davoust (à partir de 17 h 10), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 19), Bruno Bertier (jusqu'à 18 h 01), Louis Michel (à partir de 17 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 10), Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Patrice Morin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 01), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 18 h 10), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 21 février 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION – SUBVENTION 2024 – AVENANT N° 6 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 25 JUILLET 2019

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant que le montant de la subvention attribuée par Laval Agglomération doit faire l'objet, chaque année, d'un avenant,

Considérant le projet d'avenant n° 6 joint en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve les termes de l'avenant n° 6 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération, joint en annexe de la présente délibération.

Article 2

La subvention 2024, d'un montant de 808 000 € en fonctionnement et d'un montant de 75 000 € en investissement, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2024.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel en sa qualité de président, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Fabien Robin, Bruno Flécharde et Olivier Barré en leur qualité de membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme, n'ont pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault